MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 2 novembre 2026, le **Règlement numéro 295-2026 autorisant l'établissement d'un lieu de retour de contenants consignés sur le lot 4 771 676 en vertu de l'article 53.31.0.3 de la loi sur la qualité de l'environnement**

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 21 septembre 2026.

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 21 septembre 2026.

Que le règlement a été adopté le 2 novembre 2026.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 287 rue Marchand, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 9 novembre 2026.

_____
Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : https://www.st-victor.qc.ca onglet vie municipale/avis public en date du 9 novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 novembre 2026.

_____
Carole-Anne Jacques
Directrice générale / Greffière-trésorière